



ARTHAZ

Pont-Notre-Dame



N°14

Bulletin de liaison - Juillet 2021

ÉDITO



Chères Arthaziennes, chers Arthaziens,

Il y a un peu plus d'un an, vous m'avez confié les clés de la maison commune pour une mandature de 6 ans, et je vous remercie de la confiance que

vous m'avez accordée.

Le bulletin qui vous est présenté aujourd'hui est l'occasion de faire le point sur les différents projets de la municipalité, et de vous en résumer les avancées, mais également de vous apporter diverses informations.

Tout d'abord, je sais que nombreux d'entre vous s'interrogent sur l'avancement de la Maison Médicale d'Arthaz Pont Notre Dame, à juste titre. Vous trouverez donc dans ce bulletin, un point sur l'avancée du projet.

De même, vous vous interrogez probablement sur la décision concernant l'éventuelle installation d'une aire de grand passage fixe à Arthaz Pont Notre Dame pour les Gens du Voyage. Je vous invite à consulter l'article sur ce sujet pour davantage d'informations.

Parlons de la jeunesse arthazienne, maintenant. Notre volonté est de pouvoir couvrir au mieux les besoins des familles et des jeunes d'Arthaz Pont Notre Dame. L'ouverture du service périscolaire et extrascolaire en septembre 2021 est actée. S'il était évident de municipaliser la restauration scolaire ainsi que l'accueil périscolaire le matin et le soir, comme le faisait l'AFR avec engagement et détermination, l'ouverture d'un centre d'accueil et de loisirs, les mercredis et durant les vacances scolaires, a reflété une initiative forte du conseil municipal d'apporter un service complémentaire aux familles d'Arthaz Pont Notre Dame. Nous mettons tout en œuvre pour vous proposer un service de qualité, avec une équipe dynamique, qui fourmille d'idées et de projets. Nous espérons que cette création sera conforme à vos attentes. Tous les renseignements sur les modalités de fonctionnement peuvent être pris en mairie. N'hésitez pas !

Le conseil municipal s'attache aussi à créer des espaces de détente, de loisirs, de divertissement et convivialité pour les habitants. Notre projet d'aire de jeux a pris un peu de retard par rapport à notre objectif, néanmoins, cela va permettre à ce projet de prendre une autre dimension. En effet, nous avons été sollicités par les jeunes d'Arthaz Pont Notre Dame qui regrettent l'absence de matériel destiné à leur temps libre. Nous sommes sensibles à l'accompagnement des jeunes. Nous avons donc fait le choix de travailler sur une offre plus étendue, avec l'installation d'équipements de parcours santé, un terrain de pétanque, des agrès petite enfance... L'ensemble sera installé sur le terrain à côté de l'église. Le terrain est plat, ensoleillé, et des espaces de stationnement sont à

proximité. Un espace dédié à toute la population, des plus petits aux plus grands.

Dans l'optique également de répondre aux besoins constants de logements y compris à destination des foyers les plus modestes, dans un esprit collaboratif nous avons acquis l'ensemble du foncier du centre bourg (derrière la boulangerie). Nous envisageons d'intégrer la boulangerie et l'agence postale au projet. À ce jour, nous en sommes au stade embryonnaire, rien n'est encore acté. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du projet.

Enfin, dans ce climat d'instabilité lié à la pandémie de Covid-19, je tiens à remercier l'ensemble de la population pour son civisme et le respect des gestes barrières observé notamment aux abords de l'école. Je remercie le corps enseignant, le personnel scolaire et périscolaire pour leur mobilisation et d'avoir fait en sorte que les choses se passent bien. Je remercie également les enfants, qui ont joué le jeu, y compris en dehors de l'école. Je remercie aussi le personnel communal, pour répondre toujours présent à suivre les prescriptions et tout mettre en œuvre pour que tout puisse se réaliser dans les temps, que ce soit pour les procédures et les protocoles, ainsi que leur suivi. Pour finir, je remercie l'ensemble du conseil municipal pour son engagement, mais également pour avoir répondu (et répondre encore) présent pour la tenue des conseils municipaux malgré des conditions peu favorables. À tous, merci.

Pour conclure ce long édit, la date du 19 mai a été vécue avec bonheur par les Français, avec la réouverture des cafés et terrasses, des boutiques, des loisirs, malgré des restrictions encore présentes, mais qui se lèveront petit à petit. Néanmoins, bien que la situation sanitaire reste fragile, je vous souhaite à tous un bel été, de bonnes vacances, de retrouver vos proches, de retrouver un semblant de vie normale. Je compte encore sur vous tous pour respecter et faire respecter les gestes barrières et le port du masque jusqu'à ce que les conditions nous soient plus favorables. En attendant, profitez bien de l'été, du soleil et de la chaleur, après tous ces longs mois confinés, profitez des terrasses et des espaces de loisirs, soufflez, évacuez toute cette pression, et conservez votre optimisme. Je vous souhaite de profiter de l'été avec bonheur.

Bien à vous,

Régine MAYORAZ
Maire d'ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

ÉLECTIONS

Départementales

Résultat 1er tour commune d'Arthaz Pont Notre Dame

	Nbre de voix	% exprimés
M. Bernard BOCCARD Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET	133	48,72
Mme Anne FAVRELLE M. Guy MAGLIOCCO	46	16,85
Mme Nathalie GERMANO M. Jason POLICNIK	94	34,43

	Nbre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1100		
Abstentions	816	74,18	
Votants	284	25,82	
Blancs	8	0,73	2,82
Nuls	3	0,27	1,06
Exprimés	273	24,82	96,13

Résultat 1er tour Canton de GAILLARD

	Nbre de voix	% exprimés
M. Bernard BOCCARD Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET	3392	58,9
Mme Anne FAVRELLE M. Guy MAGLIOCCO	1197	20,78
Mme Nathalie GERMANO M. Jason POLICNIK	1170	20,32

	Nbre	% Votants
Inscrits	23372	
Abstentions	17381	
Votants	5991	
Blancs	162	2,7
Nuls	70	1,17
Exprimés	5759	96,13



haute savoie 
le Département

Résultat 2ème tour commune d'Arthaz Pont Notre Dame

	Nbre de voix	% exprimés
M. Bernard BOCCARD Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET	231	77,78
Mme Anne FAVRELLE M. Guy MAGLIOCCO	66	22,22

	Nbre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1102		
Abstentions	781	70,87	
Votants	321	29,13	
Blancs	15	1,36	4,67
Nuls	9	0,82	2,8
Exprimés	297	26,95	92,52

Résultat 2ème tour Canton de GAILLARD

	Nbre de voix	% exprimés
M. Bernard BOCCARD Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET	4232	75,31
Mme Anne FAVRELLE M. Guy MAGLIOCCO	1387	24,69

	Nbre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	23383		
Abstentions	17404	74,43	
Votants	5979	25,57	
Blancs	255	1,09	4,26
Nuls	106	0,45	1,77
Exprimés	5618	24,03	93,96

ÉLECTIONS

Régionales

Résultat 1er tour commune d'Arthaz Pont Notre Dame

Liste conduite par	Voix	% Inscrits	% exprimés
M. Laurent WAUQUIEZ	146	13,27	53,28
M. Andréa KOTARAC	61	5,55	22,26
Mme Fabienne GREBERT	29	2,64	10,58
M. Bruno BONNELL	17	1,55	6,2
Mme Najat VALLAUD-BELKACEM	12	1,09	4,38
Mme Cécile CUKIERMAN	9	0,82	3,28
Mme Shella GILL	0	0	0
Mme Chantal GOMEZ	0	0	0
M. Farid OMEIR	0	0	0

	Nbre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1100		
Abstentions	816	74,18	
Votants	284	25,82	
Blancs	8	0,73	2,82
Nuls	3	0,27	1,06
Exprimés	273	24,82	96,13

Résultat 1er tour de la région Auvergne Rhone-Alpes

Liste conduite par	Voix	% Inscrits	% exprimés
M. Laurent WAUQUIEZ	751375	13,91	43,85
M. Andréa KOTARAC	248017	4,59	14,47
Mme Fabienne GREBERT	211178	3,91	12,32
M. Bruno BONNELL	195727	3,62	11,42
Mme Najat VALLAUD-BELKACEM	168292	3,11	9,82
Mme Cécile CUKIERMAN	95434	1,77	5,57
Mme Shella GILL	26742	0,49	1,56
Mme Chantal GOMEZ	11198	0,21	0,65
M. Farid OMEIR	5684	0,11	0,33

	Nbre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	5403344		
Abstentions	3642126	67,41	
Votants	1761218	32,59	
Blancs	30859	0,57	1,75
Nuls	16712	0,31	0,95
Exprimés	1713647	31,71	97,3

Résultat 2ème tour commune d'Arthaz Pont Notre Dame

Liste conduite par	Voix	% Inscrits	% exprimés
M. Laurent WAUQUIEZ	195	17,7	62,5
Mme Fabienne GREBERT	66	5,99	21,15
M. Andréa KOTARAC	51	4,63	16,35

	Nbre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1102		
Abstentions	782	70,96	
Votants	320	29,04	
Blancs	7	0,64	2,19
Nuls	1	0,09	0,31
Exprimés	312	28,31	97,5

Résultat 2ème tour de la région Auvergne Rhone-Alpes

Liste conduite par	Voix	% Inscrits	% exprimés	Nb Sieges
M. Laurent WAUQUIEZ	961219	17,78	55,18	136
Mme Fabienne GREBERT	586192	10,85	33,65	51
M. Andréa KOTARAC	194628	3,6	11,17	17

	Nbre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	5405061		
Abstentions	3601221	66,63	
Votants	1803840	33,37	
Blancs	41183	0,76	2,28
Nuls	20618	0,38	1,14
Exprimés	1742039	32,23	96,57

Fiscalité de la commune

Nous souhaitons attirer votre attention sur la fiscalité de la commune, que nous avons dû réviser cette année, après 21 ans sans avoir touché aux taux d'imposition de la commune.

Cette augmentation n'a pas pour vocation de financer la Maison Médicale. En effet, le plan de financement de l'établissement est abouti depuis longtemps, sans recours à la fiscalité de la commune.

La révision de celle-ci intervient du fait que les taux d'impôts n'avaient pas été revalorisés depuis 21 ans, mais aussi pour des raisons de fiscalité propres.

En 2020, il a fallu faire face à une ouverture de classe supplémentaire au regard des effectifs de l'école en constante augmentation. Nous avons décidé de limiter au maximum l'impact financier de cette ouverture et de l'absorber en emménageant une classe dans les locaux de la mairie. Mais il est fort probable que nous devons procéder à un agrandissement de l'école au cours des prochaines années. Par ailleurs, nous avons lancé un diagnostic du parc existant de l'éclairage public de la commune, afin de pouvoir rénover par secteur les points lumineux le nécessitant. Vous trouverez davantage d'information dans l'article spécifique à ce sujet plus loin dans le bulletin.

Comme vous le constatez la commune doit être en mesure de procéder à des investissements dans les services et infrastructures pour les habitants. Nous souhaitons pouvoir maintenir notre politique de développement, poursuivre nos projets et nos ambitions pour la commune. Cependant, les collectivités reçoivent de moins en moins de dotations de l'état, et il devient plus ardu d'obtenir des subventions pour poursuivre ces investissements. De même, les partenaires financiers qui soutiennent les collectivités sont de plus en plus exigeants au regard des aides distribuées, et l'un des critères sur lequel une emphase particulière est pratiquée est l'effort des communes sur la fiscalité locale demandée aux contribuables.



Ouverture du service enfance jeunesse

L'enfance est au cœur de la politique actuelle de notre commune, c'est pourquoi, à compter de la rentrée 2021 un nouvel accueil à destination des enfants va voir le jour.

Jusqu'alors, la garderie et la cantine étaient gérées par l'association famille rurale, c'est tout naturellement que la mairie a décidé de prendre la suite et de développer le service afin de répondre au mieux aux besoins grandissant de la population.

Pour ce faire, le service enfance se développe avec une équipe de 5 animateurs afin de proposer des accueils variés dans une démarche pédagogique et en lien avec l'école.

Afin d'accueillir les enfants dans une structure adaptée, la mairie a décidé de rénover l'ancienne mairie.

Les enfants bénéficieront d'un espace aménagé et modulable en fonction de leurs besoins :

- Une salle à destination des maternelles dans une ambiance « cocooning »
- Une salle pour les élémentaires.

Les travaux d'aménagement ont débuté courant avril et devraient se terminer courant de l'été.



L'accueil est ouvert de 7h30 à 18h, avec :

- Accueil à la journée avec possibilité de déposer les enfants le matin entre 7h30 et 9h, récupération entre 17h et 18h.
- Accueil le matin sans repas avec dépôt entre 7h30 et 9h et récupération entre 11h45 et 12h.
- Accueil le matin repas inclus avec dépôt entre 7h30 et 9h et récupération entre 13h15 et 13h30.
- Accueil l'après-midi avec repas avec arrivée prévue entre 11h45 et 12h puis départ entre 17h et 18h.
- Accueil l'après-midi sans repas avec arrivée prévue entre 13h15 et 13h30 puis départ entre 17h et 18h.

Pour chaque période (entre chaque période de vacances scolaires), des plannings seront proposés avec un panel d'activités, des sorties, des grands jeux, afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses, d'explorer notre territoire et d'éveiller leur curiosité.

Durant les vacances scolaires, des accueils seront proposés chaque première semaine des petites vacances, à l'exception des vacances de Noël ; ainsi que les cinq premières semaines des vacances d'été. Les accueils seront ouverts de 7h30 à 18h avec des arrivées entre 7h30 et 9h et des départs entre 17h et 18h.

Chaque période de vacances sera organisée autour d'un thème que vous pourrez découvrir tout au long de l'année. Les activités seront organisées par tranche d'âge, dans le respect du rythme de l'enfant et en fonction de leurs besoins ; avec des activités sportives, manuelles, culturelles... Des sorties seront programmées en fonction du thème de la semaine.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir un dossier unique, commun à tout nos services (périscolaire, cantine, mercredis et vacances scolaires).

Après validation de l'inscription chaque famille reçoit un code d'accès qui lui permet de se connecter au logiciel et lui permet de gérer ses réservations.

Les réservations et modifications sont gérées par les familles directement via «l'espace famille» et peuvent être effectuées jusqu'à la veille avant 10h. Passé ce délai, les modifications ne sont plus possibles, sauf cas exceptionnel.

Attention toutefois pour les vacances scolaires les réservations ne se font pas via le site mais auprès de notre service.

Concernant les vacances scolaires, un flyer sera envoyé à chaque famille ayant un dossier d'inscription à nos services, et sera aussi disponible sur le site de la commune ; avec le thème des vacances et les dates d'ouverture des réservations.

Conformément à la législation et compte tenu du taux d'encadrement, les places sont limitées et une priorité d'inscription est donnée aux Arthaziens.

A compter de la date de début des inscriptions, et afin de pouvoir inscrire les enfants au centre de loisirs il sera obligatoire d'avoir un dossier complet, aucune inscription ne pourra être prise par mail ou téléphone.

Pour toutes questions, veuillez contacter la responsable Audrey Camus

Par téléphone au 06 77 95 80 80
(entre 7h30 et 16h)

Par email à l'aide du formulaire de contact
disponible sur la page :

<https://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/les-arth-istes>



À partir du 2 septembre 2021, notre équipe d'animation accueillera les enfants sur les temps périscolaires à partir de 7h30 le matin, le temps de la pause méridienne et à la sortie des classes jusqu'à 18h30.

Au programme pour les petits loups, des activités diverses et variées avec notamment des activités sportives pour les enfants ayant besoin de se dépenser après l'école ou des activités plus calmes (relaxation, bibliothèque...) pour ceux qui souhaitent se détendre après une longue journée.

Grande nouveauté pour cette année avec l'ouverture des accueils de loisirs les mercredis.

Plusieurs possibilités d'inscription afin de répondre au mieux aux besoins de chacun avec des inscriptions à la journée mais aussi en demi-journée, avec ou sans repas.

COMMISSIONS

Communication

Refonte du site internet de la commune

Peut-être avez-vous remarqué

Le site internet de la commune (<https://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/>) a connu une refonte récemment afin de vous offrir un point d'information et de communication mis à jour. L'objectif est de centraliser l'ensemble des informations liées :

- aux démarches (État Civil, documents officiels)
- aux services proposés par la Mairie (agence postale, centre périscolaire, transport...)
- aux associations et commerces présents sur la commune

Vous trouverez également les bulletins municipaux, les comptes rendus du conseil municipal ainsi que les actualités de la commune (événements, informations, inscriptions scolaires...).

Pour être informé lors de la publication de nouvelle actualité sur la commune, nous vous invitons à vous abonner à l'aide du formulaire d'enregistrement disponible sur la page actualité (<https://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/actualite%C3%A9>)

Une fois le formulaire validé, vous recevrez un email pour confirmer votre inscription. Vous aurez la possibilité de vous désinscrire à tout moment.

FORMULAIRE DE CONTACT

Prénom	Nom de famille
E-mail	Téléphone
Rédigez votre message ici...	

Envoyer

Abonnez-vous pour recevoir une notification à chaque nouveau contenu

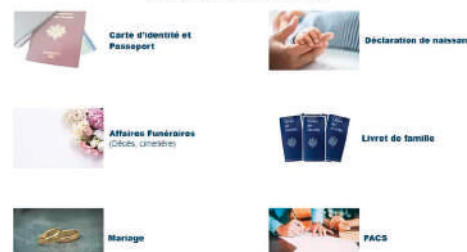
Nom	Prénom	E-mail	S'abonner
-----	--------	--------	-----------

Afin de vous fournir une amélioration constante du service et du partage de l'information, nous vous invitons également à partager vos retours, avis constructifs et recommandations à l'aide du formulaire présent sur la page de la Mairie (<https://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/la-mairie>)

Contactez la Mairie à l'aide du formulaire de contact



DEMARCHES



SERVICES



VIE COMMUNALE

8 Mai 2021

Journée nationale du 8 mai 2021 Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

La cérémonie s'est déroulée en comité restreint.

Mme le Maire et ses 3 adjoints étaient accompagnés par les pompiers.



Après lecture de la lettre rédigée par la Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, une gerbe de fleurs a été déposée aux pieds du monument aux morts par Mme le Maire et un pompier.

La cérémonie s'est terminée après avoir observé une minute de silence et l'écoute de la Marseillaise





Rentrée Scolaire 2021 – 2022

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 2 septembre 2021 en se basant sur le planning suivant :

CP au CM2 – 8 h 20

- Aucun parent ne rentre dans l'école
- Les listes seront affichées au panneau d'affichage de l'élémentaire le mardi 31 août 2021 (seulement prénom et initiale du nom de famille sans les dates de naissance)

Maternelles - Rentrée échelonnée

- 8h30 à 9h45 : rentrée des Petites Sections (1 parent masqué par enfant)
- 10h10 : rentrée des Moyennes Sections
- 13h20 : rentrée des Grandes Sections
- Les groupes seront affichés sur la porte de la maternelle le mardi 31 août 2021

ATTENTION :

- Pas de cantine, pour les PS et les GS le premier jour d'école et pas de sieste pour les PS.
- Listes des fournitures : une liste par niveau. Envoyée par e-mail, affichée sur les tableaux d'affichage de l'école et disponible sur le site de la commune

Équipe

- Tous les professeurs titulaires restent en postes, les nominations des compléments de Mme LEVET et Mme LACROIX seront communiquées ultérieurement.
- Validation et titularisation de Mme LEVET au poste de directrice

Règlement intérieur

- Il sera remis aux parents à la rentrée scolaire
- Il est consultable sur le site de la commune

Élection des parents représentants au conseil :

- La date de la réunion préparatoire aura lieu le 3 septembre 2021
- Les parents délégués aideront à la préparation du matériel de vote.

Réunion de rentrée :

Vendredi 10 septembre 2021 à 18h30 dans les classes de vos enfants

Conseil d'école

Petite Section / Moyenne Section / Grande Section de Mme LEVET Caroline et Mme BRESSAN Camille

27 élèves

Petite Section / Moyenne Section / Grande Section de Mme LACROIX Mélanie et Mme GAZANION Sarah

26 élèves

Petite Section / Moyenne Section / Grande Section de Mme GOY Sandrine

27 élèves

CP de Mme NOEL Sandrine

23 élèves

CE1 de Mme GERARDIN Charlotte et Mme GENERO Yseult

26 élèves

CE1 / CE2 de Mme BOUSQUET Peggie

26 élèves

CMI de Mme CORBON Maryline

27 élèves

CM2 de M.EVREUX Nathan

24 élèves

En 2021, l'école d'Arthaz Pont-Notre-Dame c'était 206 élèves répartis en 8 classes :

ATSEMs pour aider les classes de maternelles :

Mme MELICUCCI,
Mme MORDASINI,
Mme MONTHOUX
AESH : Mme FERREIRA et Mme DEGROOT-ISAA



Année Scolaire 2020 – 2021

L'année scolaire s'est achevée ce Mardi 6 juillet 2021, et nous souhaitons revenir sur les projets et activités portés par notre équipe d'enseignants et d'encadrement.



Atelier poterie

Caroline MARQUET a animé un atelier découverte de la poterie auprès des classes de maternelle et de CP.

Les enfants se sont montrés très appliqués et enthousiastes dans la confection de leurs cadeaux à offrir à leur maman.

Ce partenariat sera renouvelé l'année prochaine dans le cadre d'un autre projet.

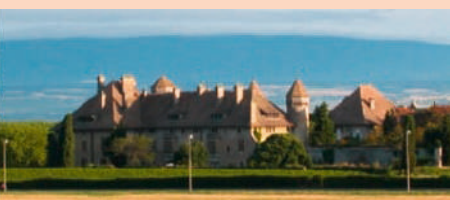


Merci aux parents qui sont venus aider à animer les ateliers.

Les olympiades

Le vendredi 18 juin les élèves de maternelle et de CP ont participé aux olympiades :

10 ateliers pour courir, sauter, lancer... à chaque épreuve les équipes marquent des points et les 3 premières équipes ont reçu une récompense.



Le château de Ripailles et les aigles du Léman :

Le 28 juin ; les classes de CE1 et CE1/CE2 ont visité le château de Ripaille et ont été à la rencontre des aigles du Léman.

Les CM1 et CM2, ont effectué une visite de Yvoire en plus de la visite du château de la Ripaille et des aigles du Léman et ont profité d'une nuitée au centre de vacances des Alouettes à Champanges.

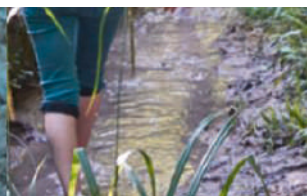
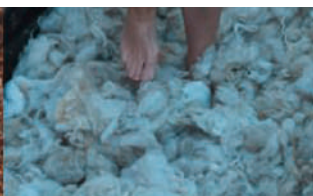
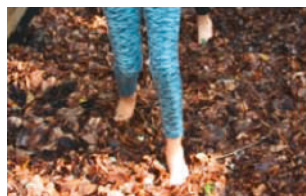
Les balades contées...

Le mardi 8 juin des élèves de maternelle ont pris le car et sont allés aux Rocailles pour assister à une balade contée suivit d'un pique-nique.

Le lundi 28 juin d'autres élèves ont pris le car pour assister à une balade contée à Fillinges, pique-niquer et participer à des jeux.

Le plateau de Loëx :

Le 24 juin les CM2 ont visité une ferme, fabriqué du fromage et de la farine. Ils ont aussi participé à une animation sur la faune et la flore pour découvrir le plateau.



Sentier pieds nus et ferme de CHOSAL

Le lundi 5 juillet les 3 classes de maternelle et les CP sont allés à la ferme de Chosal pour découvrir les animaux de la ferme et vivre une expérience sensorielle en marchant pieds nus sur un sentier découverte.

A venir

Renouvellement du parc informatique de l'école :

- Septembre 2021 : 2 malles avec des ordinateurs portables pour les maternelles et les CP/CE1
- Janvier 2022 : Remise à niveau et achat de postes informatiques fixes pour les trois classes de CE2, CM1 et CM2

Remerciements

À l'équipe d'enseignement et d'encadrement : enseignants, ATSEMS, AVS, équipe périscolaire...)

Aux parents - Aux enfants

Au Sou des Ecoles pour l'aide au financement d'activités

- Spectacle de Noël
- Cadeaux de Noël pour les élèves
- Les sorties scolaires offertes aux classes (ferme de Chosal, sentier pieds nus ; Aigles du Léman, Château de Ripaille...)
- Atelier poterie
- Bus pour la Piscine
- Equipements pour la structure de motricité pour les élèves de maternelle.

Quelques chiffres sur La Communauté de Communes Arve et Salève et la consultation citoyenne du 18 mars au 18 avril 2021 :

20 327 habitants

8 communes : Arbusigny, Arthaz Pont-Notre-Dame, La Muraz, Monnetier Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Scientrieux
1158 participants à la consultation (6% de participation)

Contexte

Au cours de ces dernières années, la Communauté de Communes Arve et Salève a connu des évolutions relativement marquées :

- Une forte croissance démographique,
- Une reconnaissance affirmée au sein du Genevois Français,
- Un dynamisme économique et une réorganisation de ses compétences.

Ces évolutions s'accompagnent de nombreux défis à relever en termes de mobilité, d'habitat, d'économie, d'actions sociales ou encore d'environnement. Afin de construire l'avenir collectivement et de lancer une dynamique commune, l'ensemble des élus accompagnés des services communautaires et municipaux ont décidé d'élaborer un projet de territoire. Le Projet de Territoire a pour objectif de fédérer l'ensemble des communes, des acteurs socio-économiques, des citoyens et des services publics afin de construire l'avenir collectivement dans le sens d'un nouveau modèle de développement plus équilibré, plus durable et plus résilient.

Pour construire ce projet de territoire la Communauté de Communes Arve et Salève a définie plusieurs étapes :

- Un diagnostic territorial élaboré à partir de la consultation citoyenne et d'entretiens réalisés avec les élus pour identifier les enjeux majeurs du territoire,
- La détermination des orientations stratégiques à même de répondre aux enjeux identifiés,
- La définition d'un plan d'actions concret et planifié,

Ce projet de territoire co-construit avec l'ensemble de la population servira de socle de réflexion et de guide pour les années à venir.

Objectifs du diagnostic Territorial

Préserver un cadre de vie naturel aujourd'hui menacé

- Se déplacer autrement pour améliorer la qualité de l'air
- Limiter l'artificialisation des sols et penser un habitat plus écologique
- Protéger l'agriculture et les savoir-faire locaux et assurer leur rayonnement

Retisser le lien entre les individus et les générations

- Rompre l'isolement à tous les âges
- Combattre l'exclusion et permettre à chacun de se faire une place
- Offrir de la proximité et de la convivialité

Révéler le potentiel culturel, touristique et sportif du territoire

- Mettre en tourisme le territoire
- Accompagner la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs de la culture et des sports
- Rendre la culture plus accessible sur le territoire

Sources :

Article sur le site d'Arthaz

Le diagnostic complet est disponible sur le site de la Communauté de Communes Arve et Salève. <https://www.arve-saleve.fr/au-coeur-de-l-action/projet-de-territoire>

Campagne d'analyse des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève

Ordures ménagères 2020

Suite à la campagne 2020 réalisée par le Sidefage concernant le contenu des ordures ménagères de la Communauté de Communes Arve et Salève, voici quelques données du tri supplémentaire possible orientables vers les conteneurs de tri sélectif. (Analyse faite sur les 18 derniers échantillons).

17 kilos par habitant et par an de produit type non fibreux soit 7,4% :

Bouteilles et flacons en plastique, emballages aluminium et en fer

42 kilos par habitant et par an de produit type fibreux soit 18% :

Papiers et emballages cartons

15,2 kilos par habitant et par an de produit de type verre soit 6,5% :

Emballages en verre

42,8 kilos par habitant par an de produit type compostable soit 18% :

Déchets alimentaires et déchets de jardin

13,3 kilo par habitant et par an de produit type textiles, câbles et petits appareils électriques soit 5,7%

Tous ensemble nous pouvons faire baisser ces chiffres ci-dessus.

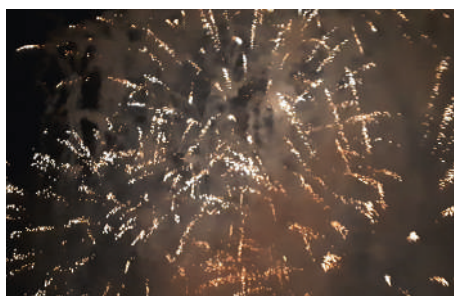
Nous vous remercions des efforts fournis pour trier vos ordures ménagères.



Journée nationale du 14 juillet 2021

La soirée du 13 juillet 2021 a été organisée par le Sou des écoles. Tout a commencé vers 19 heures avec de la musique. Un food truck proposait la dégustation de hamburgers et de frites.

Les nombreux arthaziens pouvaient aussi commander un plateau de charcuterie et de fromage et la traditionnelle buvette était très fréquentée.



Vers 22 heures la marche de lampions a commencé autour du stade et c'est ensuite qu'un magnifique feu d'artifices a été tiré.

Merci pour cette belle organisation qui a attiré beaucoup de monde.



ASSOCIATIONS

Espace Naturel Sensible

Plateau de Loëx

Dans le cadre de la labellisation Espace Naturel Sensible du Plateau de Loëx par le département, les communes de Bonne et d'Arthaz ont réalisé et posé des panneaux d'informations pour les habitants.

Ces panneaux sont là pour informer les habitants de l'existence d'un Espace Naturel Sensible (ENS) (4 sites constitués) sur la commune et de sensibiliser la population à la faune, la flore

Dans le cadre du projet pédagogique pour les classes de CM2 des Ecoles de Bonne et d'Arthaz, une journée découverte le 24 juin 2021 du Plateau de Loëx a été organisée encadrée par les enseignants et les élus.

Après avoir rejoint Bonne en bus, les élèves ont visité la ferme BALTASSAT.

Aux alentours de midi, un pique-nique a été offert aux participants présents. Pendant le repas, tout le monde a pu écouter des histoires d'animaux racontées par une conteuse.

Ensuite, les élèves ont participé à 2 activités à la ferme BALTASSAT :

- Activité Paysalp Fabrication de fromage
- Fabrication de farine

Vous pouvez consulter le résultat des études sur cet ENS sur le site internet de la mairie.



Pompiers

Le centre de secours d'ARTHAZ a vu l'arrivée de 4 nouvelles recrues de fin 2020 à début 2021.



- 1 Marie-Line STYPULKOWSKI a été 10 ans ambulancière dans le privé, en cours de formation secours à personne et incendie.
- 2 Régis MENEZ complètement formé, il arrive par mutation du FINISTERE (29)
- 3 Angélique STANISLAS depuis plus de 2 ans à la sécurité civile, en cours de formation incendie
- 4 Mael HASAN GAMAL en cours de formation secours à personne et incendie.

Bienvenue à ces nouvelles recrues et félicitations pour leur engagement citoyen.

Le sergent-chef Michael GUIMET félicite le personnel du Centre d'Arthaz pour leur disponibilité et leur implication.

Pour plus d'informations, contactez le sergent - chef d'Arthaz **GUIMET Michael** au **06 82 17 20 21**

ASSOCIATIONS

Le Grand Prieuré de Suisse des Templiers

Le Grand Prieuré de Suisse des Templiers de l'O.S.M.T.H. international a repris les travaux de La Chapelle pour notre 3ème année.

Déjà fait et à faire

- La restauration de 3 statues qui se trouvaient dans le clocher de l'église d'Arthaz et qui nous ont été proposées avant débarrât (Jeanne d'Arc, Saint Antoine et Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

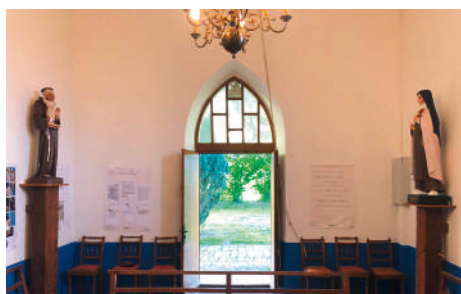
Temps de restauration des 3 statues 175 heures.

- Nous avons récupéré des poteaux de mélèze qui ont plus de 200 ans pour les installer.

La suite des travaux pour l'année seront :

- Transformer les fenêtres de la chapelle en vitraux couleur.
- Installer une table extérieure avec des bancs pour pouvoir profiter du parc l'été.
- Couvrir le mur d'enceinte de la Chapelle pour protéger des intempéries et en éviter une dégradation dans le temps.

Le Grand Prieuré Général de Suisse des Templiers de l'O.S.M.T.H. international vous souhaite un bel été.



Les amis du vieil ARTHAZ



Muay Thaï Spirit



«Le Muay Thaï trouve son origine dans les pratiques martiales ancestrales. Très bénéfique pour la santé, il peut se pratiquer par tous, hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, débutants ou confirmés. Venez canaliser votre énergie par la pratique d'un sport qui lie étroitement la préparation du corps à celle de l'esprit en apportant une solution efficace à un stress quotidien pour plus de BIEN ÊTRE !»

Notre association, qui a vu le jour en décembre 2015, a pour objet de partager la passion pour le « Muay Thaï » et d'offrir à tous l'opportunité de le découvrir et de le pratiquer.

Depuis plus de 5 ans nos adhérents (enfants, juniors et adultes de 7 ans à 60 ans) ne cessent de venir s'entraîner avec motivation et bonne humeur, participants à des démonstrations locales, des interclubs, des compétitions nationales et internationales et des formations.

Depuis le 02 septembre 2019, nous sommes heureux de vous accueillir dans la salle communale d'Arthaz, 245 route de Pont Notre Dame, dont nous remercions la mairie pour son accueil et ce partenariat.



Horaires des cours :

Le lundi – Juniors (à partir de 16 ans)/Adultes :

de 18h00 à 19h30 : débutants et 1er niveaux

de 19h30 à 21h00 : confirmés et Combattants

Le mercredi – Enfants/Juniors (jusqu'à 16 ans) :

de 15h00 à 16h00 : débutants et 1er niveaux

de 16h00 à 17h30 : 2ème niveau et juniors

Le mercredi – Juniors (à partir de 16 ans)/Adultes :

de 18h00 à 19h30 : débutants et 1er niveaux

de 19h30 à 21h00 : confirmés et Combattants

Cours privés sur demande

Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur notre site internet : <https://www.muaythaispirit.com/>

ASSOCIATIONS

Association familiale rurale



Pour la deuxième année consécutive l'association Familles Rurales a dû penser différemment son traditionnel repas des anciens.

Nos aînés se sont déplacés nombreux jusqu'à l'auberge d'Arthaz pour venir récupérer leurs cadeaux ainsi que leurs repas à déguster chez eux que nous avaient concocté Sandrine et Philippe LYONNET, restaurateurs de l'auberge.

Nous croisons les doigts pour que l'année prochaine ce repas puisse à nouveau se faire en toute convivialité en passant une belle journée ensemble.

CONCOURS DE PETANQUE EN DOUBLETTES



DIMANCHE 15 AOÛT 2021

Début du concours à 9h30

TERRAIN DE FOOT D'ARTHAZ PND

*15€ par équipe**

INSCRIPTION EN LIGNE JUSQU'AU 13/08 MINUIT



NOUVEAU



**CONCOURS DE TIR L'APRÈS-MIDI
POUR LES ÉQUIPES ÉLIMINÉES**



**Une multitudes de lots à gagner
pour les meilleurs.
Plus d'information sur notre
page facebook :**

<https://www.facebook.com/SAL-EVELAUTO>

RESTAURATION, BUVETTE SUR PLACE

Inscription : <https://saleve-l-auto.assoconnect.com>

Renseignement : salevelauto@gmail.com

06.33.41.65.85

***limité à 40 équipes maximum**



COMMERÇANTS

Salon de coiffure

Depuis mars 2020, Sandra a ouvert son salon de coiffure « Le Salon d'Arth » au : 79, route de Pont Notre Dame au rez-de-chaussée des bâtiments Arthalys.

Sandra réalise des coupes pour hommes, femmes et enfants. Elle vous accueille chaleureusement le :

- Lundi et mardi de 8 heures 30 à 18 heures.
- Mercredi de 8 heures 30 à 12 heures.
- Jeudi de 13 heures 30 à 18 heures.
- Vendredi de 9 heures à 19 heures 30.
- Samedi de 9 heures à 16 heures.

Sandra prend le temps de vous écouter et de comprendre vos envies afin de vous proposer la meilleure coupe.

Elle vous attend sur **RDV au 04 85 47 65 06**

Vous pouvez retrouver Sandra sur
Facebook [Le Salon d'Arth](#) ou sur Instagram [@lesalondarth](#)

Paielement par Carte Bancaire non accepté



PLAN COMMUNAL



Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Séance du 19 Janvier 2021 – 18h00

Secrétaire de séance : Madame Christelle METRAL.

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur Bruno THABUIS, Mesdames METRAL Christelle, DURAND Sandrine, FRANCOISE Corinne, PAILLION Laëticia, GRUEL Vanessa, DE SERRA Marion, SAGE Aurélie, et Messieurs, GARNIER Olivier, METRAL Nicolas, GREGORIS Romain, GAUFFRENET Aurélien, ODE Philippe, MIGNOT Bruno, BECERRA Alphonso.

Pouvoirs : Mme PITTERMAN Nathalie a donné pouvoir à M. Alphonso BECERRA.

Excusés : Mme PITTERMAN Nathalie

Absents : Néant

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Christelle METRAL

Point 2

DEL2021-01-01: 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Point 3

DEL2021-01-02 : Adopté à l'unanimité

3) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal prend acte qu'une décision a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Point 4

DEL2021-01-03 : 1) Décision modificative au BP 2020

Le Conseil municipal approuve la décision modificative N°1 au budget 2020 :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 014 : Atténuation de produits Article 739223 : FPIC		+ 4.900,00€
Chapitre 011 : Charges à caractère général Article 60611 : Eau et assainissement	-4.900,00€	

Point 5

DEL2021-01-04 : 1) Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget 2021

Conformément aux textes applicables le Conseil municipal Accepte de faire application de ces textes à hauteur de 262.089,43 € (soit 25% de 1.048.357,70€).

Point 6

DEL2021-01-05 : Adopté à l'unanimité

1) Autorisation de vente d'un bien – maison sise 220 route de PND – complément DEL2020.10.05 du 13/10/2020

Le Conseil municipal DÉCIDE de vendre le bien à Mme POISOT et M. ABRAM qui se sont portés acquéreurs au prix

de 350.000,00 €, DIT que la surface de la parcelle B 2263b destinée à la vente est de 945m², DIT que la surface de la parcelle B 2263a de 53m² est conservée par la commune au titre d'un reliquat.

Point 7

DEL2021.01.06 : Adopté à l'unanimité

1) Cession de terrain entre Arthalys et la commune d'Arthaz
Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles correspondantes au tènement de la placette et la voie d'accès moyennant la somme de 1,00 € symbolique, et de dire que pour les besoins de la publicité foncière, ces parcelles sont évaluées à 5.616,00 €, soit 2,00 € du m².

Point 8

DEL2021.01.07 : Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal adopte le tableau des effectifs, tel que présenté :

Cadre ou emplois	C A T	Effectifs Budgétaires existants	Effectifs pourvus	Tps de travail	Observations – explications
Administratif					
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0-1	TC	Poste SG dès mai 2021
Rédacteur	B	1	1-0	TC	Poste SG jusqu'à mai 2021
Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC	Poste Comptable
	C	1	1	TC	Poste RH et Agence Postale
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC	Poste Resp. technique et admin.
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC	Poste urba. et Agence Postale
	C	1	0	TC	Non pourvu
Technique					
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	TC	Non pourvu
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC	Poste extérieur – bâtiment
	C	1	1	TC	Poste bâtiment – extérieur
Adjoint technique territorial (entretien + conciergerie)	C	1	1	TC	Poste entretien – cimetière – salle
	C	1	1	TC	Poste entretien bâtiments
Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC 23h	ALD
Agent de Maîtrise	C	1	0	TNC 28h	Non pourvu
Médicosocial					
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC	Poste ATSEM
Animation					
Animateur	B	1	0	TC	Non pourvu
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC	Poste Direction service enfance
Adjoint animation					
	C	1	1	TNC 28h	Poste ATSEM
	C	1	1	TNC 25h	Poste ATSEM
	C	1	0	8h	Non pourvu
	C	1	0	4h	Non pourvu
	C	1	0	4h	Non pourvu
	C	1	0	4h	Non pourvu
	C	1	0	4h	Non pourvu
	C	1	0	4h	Non pourvu
	C	1	0	4h	Non pourvu
	C	1	0	4h	Non pourvu

Point 9

DEL2021.01.08 : Adopté à l'unanimité

9) Motion

Le Conseil municipal adopte la motion présentée par Mme la Maire contre l'installation d'une aire de grand passage fixe ou non pour l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune, notamment au niveau de l'ancienne carrière.

Point 10

DEL2021.01.09 : Adopté à l'unanimité

1) Formation des élus

Le Conseil municipal fixe l'enveloppe budgétaire de la formation à au moins 10% des indemnités de fonction, à savoir 5.180,68 € consacrés chaque année à la formation des élus.

Point 11

Information

11) Point sur les commissions communales

Communication : site internet

Finances - Urbanisme : demande d'un crématorium pour le chenil
- Enfance / jeunesse : projet CMJ - Association : détermination des manifestations et budget alloué - Périscolaire : arrivée de Mme CAMUS à la Direction.

Point 12

Information

12) Point sur l'intercommunalité

Schéma de territoire, modes doux, schéma de mutualisation

Point 13

Questions diverses

Date du prochain conseil : 23 février 2021 maintenu à 18h00
sauf contre-indication

- Avancée achat maison Berardozzi

- Recrudescence cambriolages

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h20.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Séance du 23 février 2021 – 18h00

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier GARNIER

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Mesdames METRAL Christelle, DURAND Sandrine, FRANCOISE Corinne, PAILLION Laëtitia, DE SERRA Marion, PITTERMAN Nathalie, SAGE Aurélie, et Messieurs GARNIER Olivier, METRAL Nicolas, GREGORIS Romain, GAUFFRENET Aurélien, ODE Philippe, MIGNOT Bruno, BECERRA Alphonso.

Pouvoirs : Mme GRUEL Vanessa a donné pouvoir à Mme DURAND Sandrine et M. THABUIS Bruno a donné pouvoir à M. MIGNOT Bruno

Excusés : Mme GRUEL Vanessa et M. Bruno THABUIS

Absents : Néant

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Olivier GARNIER

Point 2

DEL2021.02.01 : Adopté à l'unanimité

2) Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021.

Point 3

DEL2021.02.02 : Adopté à l'unanimité

3) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal prend acte qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Point 4

DEL2021.02.03 - Opposition à l'unanimité

4) Transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale
Le Conseil municipal DECIDE de s'opposer au transfert automatique de la compétence « Plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale » et autorise

Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

Point 5

DEL2021.02.04 : Adopté à l'unanimité

5) Portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74)

Conformément aux textes applicables le Conseil municipal approuve les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien et autorise Madame la Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Point 6

DEL2021.02.05 : Adopté à l'unanimité

6) Réaménagement ancienne mairie – espace périscolaire

Le Conseil municipal approuve le lancement du réaménagement d'une partie de l'ancienne mairie aux fins d'accueillir l'espace périscolaire, demande l'inscription au budget prévisionnel les crédits nécessaires au financement de ces travaux, donne tout pouvoir à Madame la Maire en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée restreinte conformément aux textes applicables et autorise Madame la Maire à engager les dépenses nécessaires pour la réalisation des travaux et de solliciter les aides possibles auprès des collectivités partenaires des projets d'investissement local.

Point 7

Information :

7) Voirie : Demande de M. Jean-Louis TAPPONNIER concernant une portion de la Route de Truaz.

Un déclassement du chemin entraînerait le déclassement et reclassement de l'ensemble des voiries de la commune, et cela représente un travail colossal et une dépense tout aussi dispendieuse. De ce fait, au regard de ces éléments, le Conseil Municipal se positionne en faveur de l'installation d'un panneau « sens interdit », avec un arrêté associé. Cela est plus raisonnable et permettra d'éviter un passage trop fréquenté.

Point 8

Information

8) Point sur les commissions communales

-Commission finances

-Commission communication : site internet

-Commission enfance/scolaire : nom du service périscolaire, logo, avancée du projet

-Commission enfance : Conseil municipal des jeunes

-Autre

Point 9

9) Point sur l'intercommunalité

- BP de la CCAS

- Point sur le schéma de territoire

- Point sur le projet cyclable

- Autres

Point 10

10) Questions diverses

-Date du prochain conseil : mardi 30 mars 2021

-Avis de l'opposition sur le conflit entre le Sénateur, M. PELLEVAT et Madame la Maire

-Terrain utilisé par des motos cross sur zone naturelle Menoge

-Questionnement sur la clôture du stade

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h20.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Séance du 6 avril 2021 – 18h00

Secrétaire de séance : Madame Corinne FRANCOISE

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames METRAL Christelle, DURAND Sandrine, FRANCOISE Corinne, PAILLION Laëticia, DE SERRA Marion, GRUEL Vanessa, PITTERMAN Nathalie, SAGE Aurélie, et Messieurs GARNIER Olivier, GAUFFRENET Aurélien, ODE Philippe, MIGNOT Bruno, BECERRA Alphonso.

Pouvoirs : Mme GRUEL Vanessa a donné pouvoir à Mme DURAND Sandrine et M. THABUIS Bruno a donné pouvoir à M. MIGNOT Bruno

Excusés : Mme GRUEL Vanessa et THABUIS Bruno

Absents : Néant

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Corinne FRANCOISE

Point 2

Report

2) Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 février 2021
En raison de l'épidémie de Covid qui a touché le personnel administratif de la mairie, le PV de février n'a pas pu être finalisé. Ce point est donc reporté à la séance de mai 2021.

Point 3

DEL2021.03.01 : Adopté à l'unanimité

1) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal prend acte qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Point 4

DEL2021.03.02 : Adopté à l'unanimité

4) Délégation de service public – Avenant n°4 de la crèche avec la société People And Baby

Le Conseil municipal renouvelle par avenant n°4 la DSP avec People and Baby pour une durée de 2 ans et 9 mois, soit du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022, accepte le reversement par People and Baby de la somme perçue au titre de la CTG à la société dans les 30 jours suivant sa

réception, ne modifie pas les autres dispositions du contrat initial de la DSP et autorise Madame la Maire à signer tous les documents inhérents à cet avenant.

Point 5

DEL2021.03.03

5) Enfance – Tarifs du centre d'accueil périscolaire et extrascolaire
Conformément aux textes applicables le Conseil municipal valide les tarifs tels que présentés, et autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à cette délibération :

TARIFS ANNEE 2021-2022

1. Frais d'inscription annuel de 20 € par famille

2. Tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire

QF	PERISCOLAIRE ½ H	RESATURANT SCOLAIRE
<1000€	1€90	5€70
1000€ < 2000€	2€00	6€30
2000€ < 3000€	2€10	6€90
>3000€	2€20	7€50

3. Tarifs de l'ALSH des mercredis

QF	JOURNEE	DEMI JOURNEE SANS REPAS	DEMI JOURNEE AVEC REPAS
<1000€	24€	12€	16€
1000€ < 2000€	28€	14€	18€
2000€ < 3000€	32€	16€	20€
>3000€	36€	18€	22€
HORS COMMUNE	40€	22€	26€

4. Tarifs de l'ALSH des vacances

QF	JOURNEE	SEMAINE
<1000€	24€	110€
1000€ < 2000€	28€	130€
2000€ < 3000€	32€	150€
>3000€	36€	170€
HORS COMMUNE	40€	190€

A compter du 2ème enfant, un tarif dégressif sera appliqué : le 1er enfant sera tarifé au quotient familial, et à compter du second, le tarif de

la tranche inférieure sera appliqué.

Point 6

DEL2021.03.04 : Adopté à l'unanimité

6) Règlement de fonctionnement du centre d'accueil

périscolaire et extrascolaire

Conformément aux textes applicables le Conseil municipal approuve le règlement de fonctionnement et autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

Point 7

DEL2021.03.05 : Adopté à l'unanimité

7) Enfance – Logo et appellation du service enfance

Le Conseil Municipal approuve le logo tel que présenté et par cette délibération de la protéger, approuve le nom du service comme les « les Arth'istes » et autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

Point 8

DEL2021.03.06 : Adopté à l'unanimité

8) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020

Conformément aux textes applicables le Conseil municipal, sous la présidence de Patricia COURIOL, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal		Exercice 2020	
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Résultat de l'exercice 2019	424 382.25 €	-20 677.04 €	403 705.21 €
Recettes	Fonctionnement	1 592 482.14 €	
	Investissement	368 077.97 €	1 960 560.11 €
Dépenses	Fonctionnement	1 342 303.29 €	
	Investissement	259 107.30 €	1 601 410.59 €
Soit résultat de l'exercice	250 178.85 €	108 970.67 €	359 149.52 €
Soit résultat cumulé	653 884.06 €	88 293.63 €	742 177.69 €

Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion, reconnaît la sincérité des valeurs présentées, autorise Madame la Maire à signer le compte de gestion 2020 et vote le présent compte administratif 2020 – Budget général.

Point 9

DEL2021.03.07 : Adopté à l'unanimité

9) Affectation des résultats

Le Conseil municipal affecte les résultats comme suit :

Affectation de l'exercice 2020 sur le BP 2021	
	Somme totale à affecter
Répartie comme suit :	653 884,06 €
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (combler le solde négatif d'investissement du BP 2019)	
Crédit du compte 1068 sur BP 2021	0 €
2) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 202	
Ligne 002	653 884,06 €
3) Dont part de l'excédent de fonctionnement à affecter à la section d'investissement au BP 2021	
Ligne 023	254 000,00 €

Point 10

DEL2021.03.08 : Adopté à la majorité

- 1 abstention : Alphonso BECERRA,
- 1 voix contre : Nathalie PITTERMAN,
- 14 voix pour

Vote des taux d'imposition 2021

Conformément aux textes applicables le Conseil municipal décide d'augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2021 tels que présentés ci-après :

	Rappel 2020		Proposition 2021		
	Rappel taux 2020	Produit attendu 2020	Taux d'augmentation 2021	3% sur le produit attendu de 2020	3 points sur le taux (estimations sur les bases de 2020)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,04%	198.993,00€	3% ou 3 points	204.962,79€	258.452,80€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49.39%	12.940,00€	3% ou 3 points	13.328,20€	13.726,18€
Taxe d'habitation maintenue au niveau de 2019	7.89%	264.078,00€	Maintenu	264.078,00€	264.078,00€

Point 11

DEL2021.03.09 : Adopté à l'unanimité

11) Vote du budget primitif

Le Conseil municipal décide de voter le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses comme en recettes à :

Budget général :

Section de fonctionnement : 2.159.474,06 euros

Section d'investissement : 1.673.795,16 euros

Point 12

Information

12) Point sur les commissions communales

- Signalisation renforcée sur la Route de Pont-Notre-Dame
- Incivilités - bruits à Arthalys
- Site internet
- Nuisances aux Moulins

Point 13

13) Point sur les commissions intercommunales

Mise en place d'une police intercommunale

Point 14

14) Questions diverses

- Date du prochain conseil : 4 mai 2021, 8 juin 2021 et 6 juillet 2021

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h17.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Séance 19 avril 2021 – 18h00

Secrétaire de séance : Madame Sandrine DURAND
Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames METRAL Christelle, DURAND Sandrine,

PAILLION Laëticia, DE SERRA Marion, PITTERMAN Nathalie, SAGE Aurélie, et Messieurs GARNIER Olivier, GAUFFRENET Aurélien, GREGORIS Romain, ODE Philippe, MIGNOT Bruno.
Pouvoirs : Mme FRANCOISE Corinne a donné pouvoir à M.

GARNIER Olivier, M. BECERRA Alphonso a donné pouvoir à Mme PITTERMAN Nathalie et Mme GRUEL Sandrine a donné pouvoir à Mme DURAND Sandrine

Excusés : Néant

Absents : M. Nicolas METRAL

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

15) Désignation du secrétaire de séance : Madame Sandrine DURAND

Point 2

DEL2021.03.10 : Adopté à la majorité

- 1 abstention : Alphonso BECERRA,

- 1 voix contre : Nathalie PITTERMAN,

14 voix pour

16) Vote des taux d'imposition 2021

Une nouvelle convocation du conseil municipal a eu lieu dans le but d'opérer à un rectificatif sur les taux d'imposition définis le 6 avril 2021. Les délais sont tout de même respectés, car il s'agit d'un complément à la délibération n°2021.03.09, et non d'une annulation de ladite délibération.

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'impôts

directs locaux à percevoir pour l'année 2021 à 23.52% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 52.64% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Produit fiscal attendu			
Simulation n°3	Prise en compte d'un produit attendu supplémentaire de 29.922€, soit environ +6,6% du taux de 2020.	485.836€	
Variation proportionnelle			
Simulation n°3	Coeff. de variation proportionnelle	1.065813	
	TFB	23.52%	
	TFNB	52.64%	
Produits attendus avec variation des taux			
Simulation n°3	TFB	23.52%	472.046€
	TFNB	52.64%	13.739€
	TOTAL		485.785€

Point 3

17) Questions diverses

-Point sur les élections du 20 et 27 juin 2021

-Terrains disponibles pour l'aire de jeux

-Résultat des sondages de la communauté de communes

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h55.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Séance du 4 mai 2021 – 18h30

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe ODE

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DURAND Sandrine, GRUEL Vanessa, FRANCOISE Corinne, PAILLION Laëtitia, DE SERRA Marion, PITTERMAN Nathalie, SAGE Aurélie, et Messieurs GAUFFRENET Aurélien, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, ODE Philippe.

Pouvoirs : Mme METRAL Christelle a donné pouvoir à Mme MAYORAZ Régine

M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Corinne FRANCOISE

M. Alphonso BECERRA a donné pouvoir à Mme Nathalie PITTERMAN

Excusés : M. Romain GREGORIS

Absents : Néant

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe ODE

Point 2

DEL2021.04.01

2) Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 février 2021

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 février 2021.

Point 3

DEL2021.04.02 : Adopté à l'unanimité

3) Approbation du Procès-verbal de la séance du 6 avril 2021

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 selon les votes suivants : 3 contre et 15 pour.

Des modifications sont apportées au PV concernant les votes des délibérations des finances.

Point 4

DEL2021.04.03 : Adopté à l'unanimité

4) Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 avril 2021

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 avril 2021.

Point 5

DEL2021.04.04 : Adopté à l'unanimité

5) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal prend acte qu'une décision a été prise depuis la dernière séance.

Point 6

Information

6) RESSOURCES HUMAINES – Lignes Directrices de Gestion (LDG) Le conseil municipal est informé que les LDG ont été rédigées, validées par le Comité technique du 15 avril 2021 et actées par arrêté du Maire le 27 avril 2021.

Point 7

DEL2021.04.05 : Adopté à l'unanimité

7) RESSOURCES HUMAINES – Création de postes

Le Conseil municipal adopte la création/modification des postes suivants :

- Création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux
- Modification de 4 postes d'adjoints d'animation territoriaux à temps complet.

Point 8

DEL2021.04.06 : Adopté à l'unanimité

8) RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil municipal valide le tableau des emplois faisant apparaître les créations et modifications précédentes.

Point 9

DEL2021.04.07 : Adopté à l'unanimité

9) ENFANCE – Lancement marché prestataire repas restaurant scolaire

Le Conseil municipal approuve le lancement du marché de prestation des repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire.

Point 10

DEL2021.04.08 : Report

10) DEL2021.04.08 – SYANE – Plan de financement réfection éclairage public sur 3 ans

Annulée faute de réception du projet de délibération et du plan de financement associé.

Point 11

DEL2021.04.09

Report

11) DEL2021.04.09 – ONF – Plan de financement de plan de coupes annuel

Annulée faute de réception du projet de délibération et du plan de financement associé.

Point 12

Information

12) BANQUE – Offre de prêt relais (prêt d'équilibre du budget 2021)
Des informations sont données au Conseil municipal concernant le prêt d'équilibre qui sera fait auprès de la Caisse d'Epargne.

Point 13

Information

13) Elections 2021

Le Conseil municipal est informé des dispositifs mis en place pour les scrutins régionaux et départementaux de juin 2021, ainsi que des obligations en matière de vaccinations ou de tests anti-COVID.

Point 14

Information

14) Point sur les commissions communales

- Site internet et communication
- Voirie
- Enfance / associations
- Pétition des jeunes d'Arthaz
- Urbanisme
- Incendies de déchets verts
- Véhicules stationnés sans autorisation

Point 15

15) Point sur les commissions intercommunales

Intervention de M. Sébastien JAVOGUES, président de la CCAS.

Point 16

1) Questions diverses

- Date des prochains conseils : 8 juin 2021 et 6 juillet 2021
Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h08.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Séance du 6 juillet 2021 – 18h30

Secrétaire de séance : Madame Laetitia PAILLION

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DURAND Sandrine, GRUEL Vanessa, FRANCOISE Corinne, METRAL Christelle, PAILLION Laetitia, DESERRA Marion, PITTERMAN Nathalie, SAGE Aurélie, et Messieurs GAUFFRENET Aurélien, GREGORIS Romain, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, Alphonso BECERRA.

Pouvoirs : Mme Madame Patricia COURIOL a donné pouvoir à M. Bruno THABUIS

M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Corinne FRANCOISE

Excusés : M. Philippe ODE

Absents : Néant

Ms. METRAL Nicolas et GREGORIS Romain sont arrivés à 18h45.

M. GAUFFRENET Aurélien est arrivé à 19h16, en fin de séance, et n'a pas pu participer aux votes des délibérations qui sont déjà passées.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Laetitia PAILLION

Point 2

DEL2021.05.01 : Adopté à l'unanimité

2) Approbation du Procès-verbal de la séance du 4 mai 2021
Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 mai 2021.

Point 3

DEL2021.05.02 : Adopté à l'unanimité

1) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal prend acte que 8 décisions ont été prises depuis la dernière séance.

Point 4

DEL2021.05.03 : Adopté à l'unanimité

1) Approbation PLAN LOCAL D'URBANISME : Modification n°1 du PLU – délibération annule et remplace la délibération n°DEL2020.02.03 du 25 février 2020

Le conseil municipal Décide d'autoriser le cabinet DEVOUASSOUX à procéder à la démarche de modification du zonage du PLU, d'approuver le devis proposé et d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires au lancement de la procédure.

Point 5

DEL2021.05.04 : Adopté à l'unanimité

5) FINANCES – Admissions en non-valeurs

Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur sur le budget de la commune la somme de 29,60 €

Point 6

DEL2021.05.05

Refusé à l'unanimité

1) FINANCES – Adhésion Association Communes Forestières de Haute-Savoie

Le conseil municipal décide de refuser d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie, à l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Auvergne Rhône Alpes et à la Fédération Nationale.

Point 7

DEL2021.05.06

Adopté à l'unanimité

7) FINANCES – Subvention AFR – Repas des Aînés

Le Conseil municipal décide d'accorder 1.000,00€ de subvention à l'AFR pour couvrir les dépenses annexes du repas des aînés.

Point 8

DEL2021.05.07

Adopté à l'unanimité

8) ENFANCE – DSP crèche – décision sur le renouvellement de la DSP

Le Conseil municipal décide de lancer une mise en concurrence pour le renouvellement de la DSP selon les critères définis par les commissions enfance et finances, d'autoriser Mme la Maire à recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, et de lancer toutes les démarches inhérentes à ce projet.

Point 9

DEL2021.05.08

Adopté à l'unanimité

9) ENFANCE – Validation PEDT et Plan mercredi

Le Conseil municipal approuve le PEDT et le Plan mercredi tels que présentés.

Point 10

Information

10) ENFANCE – logo les « Arth'istes » et signalétique du centre périscolaire

Des informations sont données au Conseil municipal concernant le logo et la plaque de signalétique pour laquelle un devis est présenté. Le conseil municipal souhaite obtenir un devis pour une plaque moins grande, et éventuellement un gabarit pour se rendre compte sur la façade de ce que cela donne.

Point 11

11) Point sur les commissions communales

- Centre Bourg : point sur l'état du projet
- Urbanisme : information sur un puit d'eau potable qui pourrait faire l'objet d'une remise en conformité pour les besoins en eau potable des arthaziens.
- Travaux : point sur la sécurisation des routes, par l'installation de panneaux et/ou de marquages au sol.
- Communication : prochain bulletin

Point 12

12) Point sur les commissions intercommunales

- Schéma cyclable
- Projet de territoire

Point 13

13) Questions diverses

- Implantation de ruches potentielle
- 14 juillet

- Dates prévisionnelles des prochains conseils : 7 sept., 5 oct., 9 nov., 7 déc. 2021

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h49.

Transport à la demande

Proxim iTi est un réseau de transports proposant, à l'échelle du territoire du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (Arve et Salève, Faucigny Glières, Pays Rochois et 4 Rivières) :

- 12 lignes régulières de bus
- des circuits de transport scolaire
- un service de transport à la demande (TAD)
- la promotion des mobilités douces (consignes à vélo, location de vélos, autopartage, etc.)

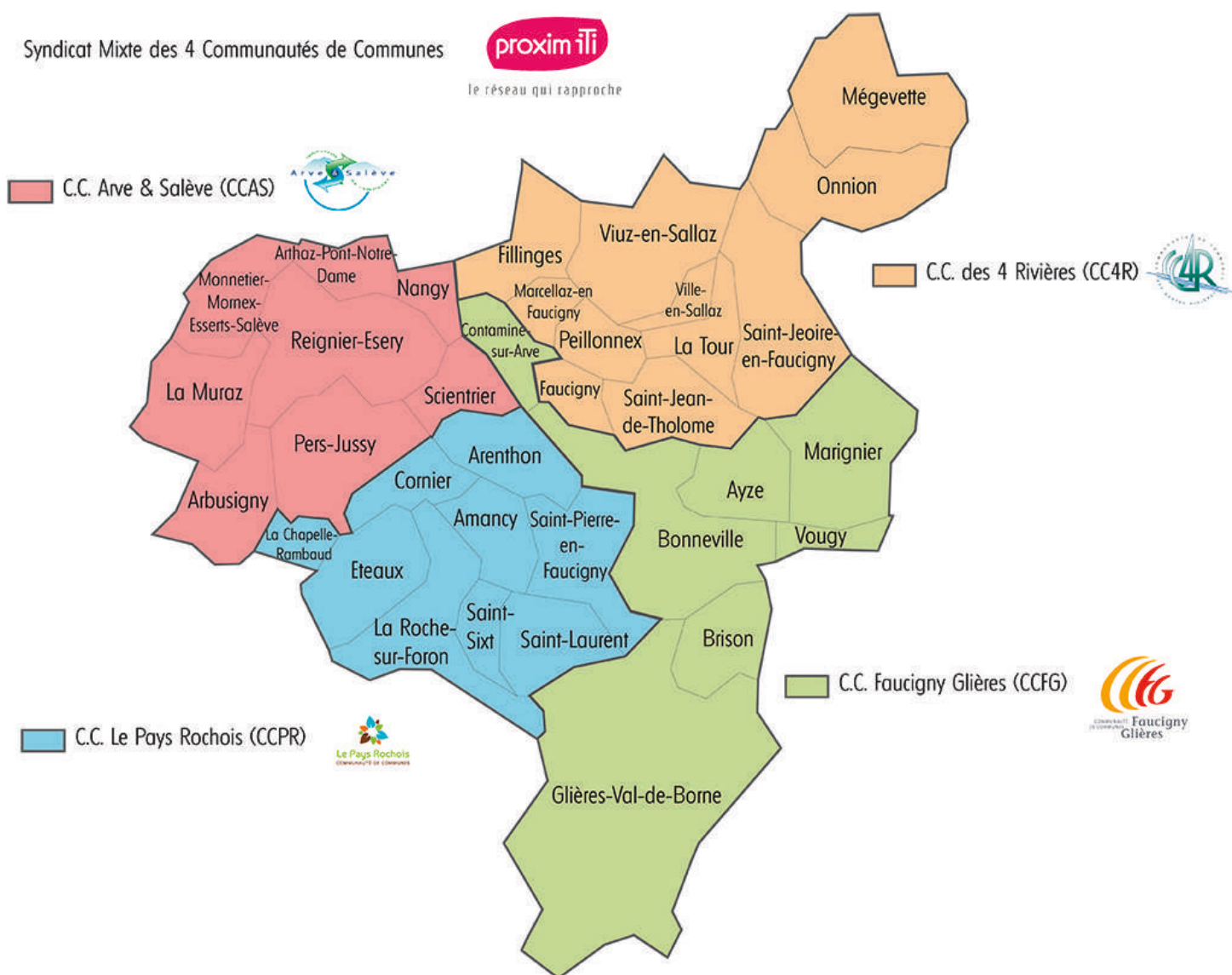
Quelques chiffres :

12 lignes régulières de bus

35 communes,

90 000 habitants,

4 Communautés de Communes :



DÉPLACEMENTS

Proxim iTi

Réservations :

Juste avant de monter à bord d'un véhicule, envoyez par SMS le mot clé « 1H » au 93074 pour le ticket unitaire ou « PA » au 93074 pour le ticket combiné et recevez instantanément votre ticket par retour de SMS.

Le ticket est valable 1 heure ! Le ticket SMS est reporté sur la facture de votre opérateur mobile ou décompté de votre carte mobile pré-payée sans surtaxe.

En cas de contrôle, le contrôleur scanne votre ticket SMS et peut ainsi s'assurer de la validité de votre ticket.

Tarifs :

1,50 € le trajet - 12 € le carnet de 10 voyages - 35 € l'abonnement mensuel (nouveau tarif à compter du 1er septembre 2021 : 20 €)

Pour en savoir davantage sur les transports, horaires, modalités et inscriptions, nous vous invitons à consulter le site internet www.proximiti.fr ou appeler le 04.50.25.63.24.

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Grace à l'offre « transport à la demande », il est possible de se rendre dans les zones non desservies par les lignes régulières proposé par Proxim iTi.

Les navettes Proxim iTi du « transport à la demande » circulent du lundi au vendredi de 9h à 16h45 hors jours fériés. Vous devez effectuer votre réservation jusqu'à 2h avant l'heure souhaitée de votre départ via la réservation en ligne ou auprès de la centrale de réservation 0 806 000 375.

Paiement :

Le ticket SMS : Juste avant de monter à bord Du bus envoyez par SMS le mot clé « TAD » au 93074 pour le ticket unitaire et recevez instantanément votre ticket par retour de SMS.

Le ticket est valable 1 heure !

Le ticket SMS est reporté sur la facture de votre opérateur mobile ou décompté de votre carte mobile pré-payée sans surtaxe. En cas de contrôle, le contrôleur scanne votre ticket SMS et peut ainsi s'assurer de la validité de votre ticket.

Tarifs :

3 € par trajet soit 6 € aller/retour

23 € le carnet de 10 voyages



INFORMATIONS

SRB

Travaux route départementale

Prévu depuis 2015 par le SRB, la colonne d'eau potable de route départementale RD1205 (du rond-point à la sortie de la commune direction Annemasse) va être changée.

Les travaux ont démarré fin mai. Ils ont été réalisés par la société DECARROUX. Après avoir commencé de nuit afin de limiter les désagréments de circulation au niveau du rond-point, les travaux se sont terminés en journée (Aucun travaux n'a eu lieu les vendredis de juillet). Une circulation alternée a été mise en place en semaine uniquement. Le week-end, la circulation s'est faite en double sens.



INFORMATIONS

Octobre rose

Le cancer du sein

Avec 58 000 nouveaux cas en 2018 et plus de 12 000 décès, on sait aujourd'hui qu'en France, le cancer du sein est le plus fréquent et le plus mortel chez les femmes. Dans la majorité des cas, le développement d'un cancer du sein prend plusieurs mois, voire plusieurs années. Dépisté tôt c'est un cancer de bon pronostic.

Prévention et dépistage du cancer du sein

La prévention et le dépistage sont essentiels et complémentaires pour lutter contre ce cancer.

L'Institut National du Cancer et le Centre International de Recherche sur le Cancer rappellent que nous pouvons prévenir 40 % des cancers en modifiant nos comportements et nos habitudes de vie. Alcool, tabac, surpoids et obésité, alimentation déséquilibrée, manque d'activité physique, expositions professionnelles et environnementales sont les principaux facteurs de risque du cancer sur lesquels il est possible d'agir. En 2015, on estime en France métropolitaine, qu'environ 15,1 % des cancers du sein chez les femmes de plus de 30 ans étaient attribuables à la consommation d'alcool et 4,4 % au tabagisme. Selon cette même étude, 10,6 % des cancers du sein chez les femmes de plus de 50 ans étaient attribuables au surpoids et à l'obésité.

En France, un programme de dépistage organisé du cancer du sein existe. Il est mis en place par le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers (CRCDC). Le programme de dépistage organisé du cancer du sein concerne les femmes de 50 à 74 ans. Elles sont invitées par courrier à réaliser une mammographie de dépistage prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie tous les 2 ans, et bénéficient ainsi d'une lecture de contrôle de leurs clichés de mammographie par un radiologue second lecteur. Les études internationales estiment que ces programmes permettent d'éviter entre 15 % et 20 % des décès par cancer du sein.

Qui coordonne tout ça ?

Le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers Auvergne Rhône-Alpes (CRCDC AuRA) est missionné par le Ministère de la santé et financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie, et le Département de la Haute-Savoie pour organiser sur ses territoires, via ses délégations départementales, les programmes de dépistages des cancers du cancer du sein, du cancer colorectal et du cancer du col de l'utérus. Il assure un suivi des examens réalisés, forme les professionnels de santé et sensibilise activement tous les publics pour un accès à l'information de tous afin de réduire les inégalités de santé.

Cette année, octobre rose revient

Profitez de ce mois d'octobre pour vous informer sur le dépistage du cancer du sein. De nombreuses actions sont prévues sur les différents territoires du département de la Haute-Savoie, à l'instigation du CRCDC et des membres du collectif 74 en faveur des dépistages organisés. Il est possible de prendre connaissance du programme sur le site du CRCDC <https://www.depistagecanceraura.fr/> et sur la page facebook <https://www.facebook.com/Octobreroserose74>

Le dépistage des cancers sauve des vies ! pour plus d'information :

<https://www.depistagecanceraura.fr/>

<https://www.e-cancer.fr/>

<https://www.facebook.com/depistagecanceraura/>

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes

Centre Régional de Coordination du
DÉPISTAGE DES CANCERS
Site de la HAUTE-SAVOIE

16 rue François Guise
73000 CHAMBÉRY
contact.hautesavoie@
depistagecanceraura.fr
04 50 68 30 40
www.depistagecanceraura.fr

INFORMATIONS

Civisme

HALTE aux dépôts sauvages

Lors de notre dernier bulletin, nous avons consacré une page aux incivilités sur la commune. Nous constatons malheureusement que les dépôts sauvages de déchets verts continuent de plus belle sur la route des bois, dans la moraine qui donne sur la Menoge ou bien au niveau du portail des Moulins.

Une intervention des pompiers a été nécessaire suite à un feu de ces mêmes déchets qui s'est propagé dans le bois d'à côté.

Pour rappel, le brûlage des déchets est interdit par la loi.

Afin de limiter l'érosion de la moraine de La Menoge, qui devient dangereuse à toute circulation (piétons, 2 roues, véhicule...), il faut amener tous vos déchets à la déchetterie.

Pensez broyage et compostage afin de diminuer le volume de ces déchets verts. Il n'y a malheureusement pas que les déchets verts qui jonchent les chemins de la commune. Des déchets en tout genre sont déversés régulièrement. Pourquoi ne pas attendre l'ouverture de la déchetterie pour s'en débarrasser ?

Si vous ne l'avez pas encore, vous pouvez récupérer, en mairie, le badge d'accès à la déchetterie. (Sur présentation d'un justificatif de domicile).

Pour information :

Un récupérateur de piles usagées est disponible en mairie



Voici les informations sur la déchetterie intercommunale des Rocailles :

1496, Route des rocailles

74930 Reignier-Ésery – 09 70 21 09 36

Ouvert du mardi au samedi (sauf jours Fériés) de 8 h 30 à 12h et de 14h à 18h

Containers semi-enterrés



Décidé depuis plusieurs années au sein de la Communauté de Communes Arve-Salève, le ramassage des ordures ménagères en porte à porte va s'arrêter progressivement sur la commune d'Arthaz Pont Notre Dame. Nous étions l'une des dernières communes à ne pas être encore équipée.

La dépose des ordures ménagères se fera alors au point d'apport volontaire soit dans des containers aériens soit dans des containers semi-enterrés (CSE). Dans un premier temps, 6 emplacements ont été pré-désignés :

- Au carrefour de la route de La Chapelle et de la route de La Pierre Sourde à côté des containers de tri sélectif.
- Sur la droite, en montant au hameau de La Forge derrière la station de lavage.
- Au carrefour de la route de Pont Notre Dame et de la route Des Baillardes.
- Derrière la salle communale.
- Au niveau du Pont Neuf à Nant.
- Au centre village.

Il est prévu que tous ces points soient équipés en CSE regroupant les ordures ménagères et le tri sélectif. Temporairement, le centre village sera équipé de containers aériens pour la collecte des ordures ménagères uniquement.

Le 1er point équipé est le hameau de La Chapelle, où des containers aériens ont été déposés. Cette installation fonctionne actuellement et sera à terme remplacée par des CSE. Les habitants concernés par ce point de collecte ont tous reçu une information de la part de la CCAS les prévenant de l'arrêt du ramassage en porte à porte dans leur hameau.

Le prochain point équipé sera situé derrière la salle communale. La CCAS préviendra les personnes concernées par ce point de collecte dès qu'il sera opérationnel.

Les autres points seront réalisés progressivement.

INFORMATIONS

Aire de grand passage



Gens du voyage

Que se passe-t-il avec l'installation de l'aire de grand passage fixe des gens du voyage sur le territoire du SIGETA ?

Nous nous devons de revenir sur un sujet sensible, qui a interloqué bon nombre d'entre vous, concernant la potentielle installation d'une aire de grand passage fixe pour les grandes migrations des gens du voyage sur notre territoire communal. Le terrain a été proposé par des intervenants extérieurs. Cette aire aurait une capacité d'accueil entre 150 et 200 caravanes, pour faciliter les transits

pendant la période allant du 1er mai au 15 septembre de chaque année. Le schéma départemental exige l'implantation d'une aire fixe sur le territoire de 5 EPCI (Intercommunalités) qui regroupent la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS), la Communauté d'Agglomération les Voirons – Annemasse (Agglo), la Communauté de Communes du Genevois (CCG), la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) et la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR). Jusqu'à présent, l'aire d'accueil était basée sur un principe de tournus entre les différents EPCI. Le schéma départemental, rédigé selon les obligations de l'Etat, impose d'acter une aire fixe. Ne nous cachons pas plus, les seuls terrains éligibles sont Arthaz et Cruseilles. Et chaque commune concernée, soutenue par son EPCI, se bat pour l'éviter. A ce jour, aucune décision n'a été actée. Nous ne céderons pas sous la pression de l'Etat, cependant, le dernier mot reviendra au Préfet. En attendant, nous continuons d'argumenter en notre faveur, et dès que nous en saurons davantage, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Maison Médicale d'ARTHAZ



Avancée du projet

Le Maison Médicale est un projet d'envergure à l'échelle de notre commune ; en termes d'investissement, de travaux, d'intervenants et des enjeux pour la localité et les habitants.

Le projet a connu un ralentissement en partie due à la crise sanitaire qui a considérablement impacté le suivi du projet et les nombreux prestataires concernés mais qui nous a cependant permis de définir des interventions et des

axes pour améliorer les aménagements et services qui seront proposés. Nous souhaitons que cette Maison Médicale reflète notre politique de travail de collaboration avec les professionnels de santé qui se sont engagés dans le projet, en respectant leurs besoins mais aussi en maîtrisant les finances de la commune tout en s'assurant de proposer un environnement de travail et d'accueil de qualité à la fois pour les professionnels, mais aussi pour les patients des divers cabinets médicaux.

À ce titre, l'offre de service devra inclure :

5 généralistes, 1 nutritionniste, 1 sage-femme, 1 psychologue, 1 orthophoniste et 2 infirmiers.

Nous avons un agenda établi afin de s'assurer que la Maison Médicale d'Arthaz ouvrira bien ses portes courant 2022.

En ce qui concerne le financement du projet, nous avons obtenu des subventions et nous remercions chaleureusement le Département de la Haute-Savoie d'avoir répondu rapidement présent sur ce projet avec 160.000,00 € de subventions obtenues. Nous remercions également l'Etat qui s'est engagé auprès de nous sur notre Maison médicale, via la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), pour 77245.00 €.

Enfin, nous avons sollicité la Région Auvergne-Rhône-Alpes en Novembre 2020. Nous attendons un retour prochainement et espérons vivement que la Région nous accompagnera comme elle l'a fait par le passé, notamment pour l'Auberge.

Nous vous tiendrons informés régulièrement quant aux travaux et à l'avancement de ce projet.

INFORMATIONS

Sécurisation des routes

Sécurisation et signalisation sur nos routes :

Tout le monde a pu constater la vitesse excessive des véhicules roulants sur la commune. De nombreux habitants nous informent régulièrement de tels comportements.

Quoi que l'on fasse, c'est une prise de conscience collective qui est nécessaire afin de ne pas rouler trop vite. Pensez à la sécurité des piétons et des vélos circulant sur la commune.

Nous avons décidé de modifier et de renforcer la signalisation sur les routes.

Tout d'abord, sur la route de Pont Notre Dame à partir de la croix jusqu'au fond du hameau (vers le chenil), cette portion de route sera limitée à 30 kilomètre /heure, la signalisation est mise en place.

Ensuite à Nant, nous allons refaire le marquage de la route depuis le Pont Neuf jusqu'à l'entrée du hameau et remis les panneaux de signalisation qui avaient disparu.

Enfin, au niveau de la croix le Truaz, il nous a semblé nécessaire de transformer le cédez-le-passage, en venant de Pont Notre Dame en STOP (trop de personne ne le respectait pas) et de matérialiser la route au niveau de la croix. Les marquages au sol seront effectués dès que le temps le permettra. D'autres points de la commune seront étudiés.

Nous allons aussi faire l'acquisition d'un radar pédagogique que nous positionnerons à différents endroits de la commune.

SYANE : Diagnostic de l'Eclairage public

Le SYANE, Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie, est un syndicat mixte qui regroupe les communes de la Haute-Savoie et le Département.

Créé en 1950 pour assurer le développement et le renforcement des réseaux d'électricité en Haute-Savoie, le SYANE a progressivement élargi ses domaines d'intervention.

Il est aujourd'hui doté de 7 compétences :

- Electricité
- Gaz
- Energie
- Eclairage public
- Communications électroniques
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Réseaux publics de chaleur et de froid.

Le SYANE réalise, pour les 226 communes lui ayant délégué la compétence, des travaux neufs ou de rénovation des installations d'éclairage public, des mises en valeur, par la lumière, de sites et de monuments, des diagnostics techniques et énergétiques, des stratégies lumière.

Il peut également assurer, pour les communes qui le souhaitent, la gestion du patrimoine et la maintenance des installations.

Dans toutes ces actions, le SYANE veille, à travers son programme EPure, à accompagner les communes vers un Eclairage public responsable, maîtrisé et performant.

Dans ce cadre, la commune d'Arthaz a fait appel au SYANE afin de réaliser un diagnostic de l'éclairage public articulé autour des 4 axes suivants :

1/ Etablir un inventaire du patrimoine Eclairage Public par un diagnostic technique et énergétique (état des lieux, cartographie des installations, collecte des données du patrimoine et analyse technique, financière et énergétique).

2/ Définir une stratégie lumière (schéma directeur d'aménagement lumière avec prescriptions techniques, matérielles et photométriques adaptées en fonction des zones et des usages)

3/ Concevoir et réaliser des projets d'éclairage performants (maîtrise d'ouvrage pour les opérations de rénovation ou projets neufs, maîtrise d'oeuvre pour les opérations dites de gros entretien, reconstruction, aide financière pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure)

4/ Assurer la maintenance et le bon fonctionnement des installations (maintenance et exploitation continues et adaptées, outil de gestion de maintenance à distance, accompagnement pour la gestion DT/ DICT)

Le rapport détaillé est consultable sur le site internet de la Commune d'Arthaz

Résumé

La commune comprend 171 points lumineux répartis sur 10km.

Le diagnostic révèle des opportunités en termes de mesure de sécurité

- Sécurisation et rénovation des armoires de commande (73% à rénover entièrement, soit 11 sur 15)
- Mise en conformité des installations électriques (identification, nettoyage, séparation comptage/commande)
- Harmonisation des types de luminaires implantés sur la commune
- Rénovation de luminaires vétustes : 54% (93) vétustes à rénover sous 5 ans et 22% (38) en état correct à remplacer d'ici 5 à 20 ans.
- Plan d'investissement sur 3 ans pour réduire la consommation et le coût de fonctionnement de l'éclairage public

Quelques chiffres

10.1 Km de voirie éclairée

171 points lumineux

9.25 habitants par luminaire
(moyenne nationale 8hab/lum)

Cout moyen de la consommation par
habitant 10.1 €

(moyenne nationale 24 €)

INFOS PRATIQUES

Mairie

94, route de Pont Notre-Dame
74380 Arthaz Pont Notre-Dame
Tél. : 04 50 36 01 78
Mail : mairie@arthazpnd.fr

Heures ouverture mairie :

lundi de 9 h à 12 h
mardi de 9 h à 12 h et 14 h à 19 h
mercredi de 9 h à 12 h
jeudi de 9 h à 12 h
vendredi de 9 h à 12 h
Samedi/fermé

Heures ouverture Poste :

lundi de 8 h 30 à 12 h
mardi de 8 h 30 à 12 h
mercredi fermé
jeudi de 8 h 30 à 12 h
vendredi de 8 h 30 à 12 h
samedi de 9 h 00 à 12 h

Tél. 04 50 36 03 01

Heures ouverture Bibliothèque :

jeudi de 14 h à 18 h

Déchèterie intercommunale des Rocailles :

1496, route des Rocailles - 74930 Reignier-Esery - 09 70 21 09 36
Ouvert du mardi au samedi (sauf les jours fériés)
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie

Reignier-Esery : 04 50 95 75 11

Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe :

04 50 95 71 63

Dépannage eau : 06 83 74 42 06

Dépannage assainissement :

06 77 04 19 50

Communauté de Communes Arve et Salève :

04 50 43 46 14

Pour rappel le ramassage des ordures ménagères est une compétence de la CCAS (Communauté de Communes Arve et Salève).

**Le ramassage des ordures change de jour
à partir du 8 janvier 2021.**

VENDREDI MATIN





Rédaction Commission communication : Sandrine DURAND, Bruno MIGNOT, Olivier GARNIER et Bruno THABUIS
Directeur de la publication : Régine MAYORAZ
Mise en page et impression : Imprimerie Offset Service - Reignier - 04 50 43 43 02 - Sur papier 100 %
Tiré à 800 exemplaires.